

PV DE COMITE

COMITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (CES)

PV DE LA REUNION N° 1.2018

Vendredi 13 avril 2018 – FFA – 10h/16h

Présidence	Christian CHARPENTIER
Présents	André BENHENNA, Daniel BUZZI, Mikael CONJUNGO, Jean Pierre DORGANS, Bruno GUADAGNINI, André GUIGNE, Eric JAFFRELOT, André KERVEILLANT, Philippe LEYNIER, Jean Michel MAILLARD, Patrice MONFERRAN, Jean MONTFERRAN, Jean Claude REGNAULD, Pierre WEISS
Excusés	Christophe CAMUS, Robert HURTES, Jean-Marc MICHAUX, Didier RUEL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2017
3. Intervention du Président
4. Le CES actuel
5. Règlement Intérieur de la FFA – Article 78
6. Réglementation 2017 & Formulaire
7. Les missions du CES en cours
8. Visites de stades
9. Le SI-FFA
10. Les 200 installations en construction ou rénovation
11. La plaquette sur les installations de proximité
12. IAAF
13. CNDS
14. Divers
15. Prochaine réunion

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président remercie ses collègues d'avoir réussi à rejoindre la capitale malgré les problèmes inhérents aux grèves.

2. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2017

Ce texte est approuvé à l'unanimité sans commentaires.

3. INTERVENTION DU PRESIDENT

- ✓ Le Président a relaté les multiples activités du CES depuis la dernière réunion de septembre. Il tient à remercier les membres du Comité dont le travail a permis de faire des progrès conséquents dans certains dossiers comme il en est fait état aux §7.1 et 7.2. Les tâches du CES ont été quotidiennes comme en témoignent les 29 circulaires internes au CES qui ont été élaborées et circulées au cours des six derniers mois ;

- ✓ Il s'est aussi plu à mettre en exergue que le site web de la FFA avait été mis à jour (même si certaines imperfections peuvent encore être améliorées) ;
- ✓ Le Président a représenté le CES lors de différentes réunions :
 - . avec le DSI FFA,
 - . visite chez Mondo dont il évoque certains aspects techniques : collage, nécessité d'un entretien ...,
 - . réunion avec les Présidents de Ligue,
 - . Salon des Maires (et l'Association Nationale des Elus Sportifs).

4. LE CES ACTUEL

- . ARA : Patrice Monferran serait en droit de recevoir plus de soutien de la part de la Ligue ;
- . BFC : Daniel Buzzi a aussi le soutien de correspondants départementaux ;
- . BRE : Didier Ruel s'est adjoint la collaboration de Pierre Yves Harscouet ;
- . CEN : *Note post meeting : André Benhenna a été nommé Président de la Commission régionale et compte s'appuyer sur des correspondants départementaux !*
- . G-E : Jean Montferran n'a que peu de relais au sein des « anciennes ligues » et départements (sont opérationnels le 08, le 67 et une partie du 51) ;
- . H-F : Bruno Guadagnini s'est adjoint la collaboration de Gérard Cambreling ;
- . I-F : Eric Jaffrelot (promu Directeur des Compétitions de Paris 2020) continue à être le référent LIFA ; il s'appuie sur une équipe de référents départementaux dont la plupart sont très performants ;
- . N-A : Christian Charpentier s'appuie sur un relais dans chacune des anciennes ligues qui forment la Nouvelle-Aquitaine ;
- . NOR : André Kerveillant évoque le difficile mariage entre la Haute et la Basse Normandie qui a aussi des répercussions sur le fonctionnement du CES régional ;
- . OCC : Jean Pierre Dorgans a sollicité le concours des 13 départements ... et n'a eu aucune réponse !
- . PCA : Jean Marc Michaux continue à cumuler ses missions de référent Corse ;
- . P-L : le CRES s'avère vraiment opérationnel avec André Guigné et Jean Michel Maillard (en place depuis plus de 12 ans) s'appuyant sur des relais départementaux ;
- . Outre-mer : pas de référents nommés par ces ligues ; des solutions sont trouvées au cas par cas !

5. REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFA – ARTICLE 78

- . le texte proposé par le CES a été approuvé par le Comité Directeur et sera soumis à la ratification de l'Assemblée Générale de Lyon, le 28 avril prochain ;
- . il sera précisé en AG que, pour cet article 78, la mise en pratique sera immédiate ;
- . il a été convenu de la procédure suivante :
 - . le référent régional du CES compile le dossier (y compris la demande de classement signée par le propriétaire des installations) et l'envoie à André Guigné = pas de changement ;
 - . André Guigné instruit le dossier et le transmet à Christian Charpentier, Président de la CES ;
 - . Christian Charpentier, au nom de la CES, décide de ce classement ;
 - . une fois par mois, la CES (Pierre Weiss) envoie la liste des installations classées (ou reclassées) et cette liste est jointe en annexe de la réunion mensuelle du Secrétariat Général ;
 - . une lettre est envoyée au propriétaire des installations, signée par le Président de la CES ;

. il est aussi fait mention que l'une des conséquences du changement de Comité en Commission est que, avec effet pour l'olympiade 2020-2023, chaque ligue devra se doter d'une CES régionale.

6. REGLEMENTATION 2017 & FORMULAIRES

- ✓ Le Président relate plusieurs aspects de la nouvelle réglementation qui se doivent d'être repensés : par exemple :
 - . le fait qu'à plusieurs égards, il est plus difficile d'être classé FFA qu'IAAF.
 - . étude de modifications mineures (double javelot ?)
 - . les libellés actuels (National, Régional, départemental) continuent à conforter l'erreur de la perception actuelle qui veut que « National » = « capable d'accueillir un championnat de France »
 - . tout en se félicitant de l'introduction de la notion d'installation « incomplète », le CES reconnaît que ce libellé peut être interprété comme ayant une connotation péjorative !
- ✓ Il est donc décidé de composer un groupe de travail qui se réunira en mai pour revoir tous ces aspects, mais aussi les 15 formulaires différents que le CES utilise pour ses activités courantes ;
- ✓ Lors de cette réunion seront aussi étudiées les quatre remarques formulées par la Ligue des P-L.

7. LES MISSIONS 2017/2018 DU CES

7.1 installations ex ECSA et Interrégionaux

- . grâce au travail colossal des référents, la situation frôle la perfection ;
- . au 1^{er} janvier 2017, nous avons 700 installations à reclasser (281 ECSA en plein air + 357 ECSA en salle + 62 Interrégionaux) ;
- . à ce jour, il ne reste plus que **3** installations à reclasser.

7.2 installations « valides » mais « non classées »

- . c'est la priorité de 2018 puisque tous les stades « non classés » au 31.12.2018 seront rendus « non valides » et ne permettront plus la prise en considération des performances ;
- . au 1^{er} janvier 2017, il était dénombré 444 installations « non classées ».
- . à ce jour, ce nombre est tombé à 136 ;
- . Rappel de la procédure à suivre :

- . si l'installation doit être classée EI ou Départemental, la fiche intitulée « Demande de classement EI ou Départemental » (1 page) sera suffisante. *A retourner à Christian Charpentier pour un classement de régularisation*

- . si l'installation doit être classée Régional ou National, un dossier plus conséquent est à envoyer à André Guigné :

- . si l'installation date d'avant 2013, il faut la « fiche de visite complète » (5 pages) ;

- . si l'installation date de 2014 ou après, il faut un dossier complet.

7.3 classements par la CSO

- . depuis la réunion de septembre 2017, la CSO a (sur proposition du CES) procédé à 34 classements ;
- . lors de l'année 2017, 54 installations ont été classées (à comparer à 33 en 2016, 30 en 2015, 8 en 2014, 6 en 2013 ...).

7.4 les installations EI à venir

- . rappel de la procédure :
 - . la demande de classement se limite à une fiche simplifiée ;

- . celle-ci doit être adressée directement à la FFA (Christophe Camus) par le propriétaire de l'installation, ou l'utilisateur (club), ou la Ligue, ou le référent régional ;
- . les personnes/instances concernées en seront informées par la FFA (Christophe Camus) qui indiquera le numéro de SI-FFA attribué ;
- . une mise au point a été nécessaire notamment eu égard aux installations classées EI avant l'entrée en application de la réglementation de 2017: ce fut l'objet de la circulaire 13 de février 2018.

7.5 Installations temporaires en salle

- . Installations entièrement démontables à usage unique (exemple : Perche Élite Tour dans une salle de spectacle) : demande de certificat à chaque installation ;
- . si revêtement synthétique repositionnable sur un même lieu = 1 certificat à la première installation +
 - o Piste de course : vérification de la distance de course et de la position des haies à chaque repositionnement (piste de sprint de la salle de Mayenne),
 - o Aire d'élan de sauts : 1 certificat tous les 3 ans (Hirson) ;
- . installations sans démontage = installations permanentes : 1 certificat à la construction et/ou à la rénovation (sauts et lancer de la salle de Mayenne)
- . cet hiver, des compétitions ont eu lieu sur 6 installations temporaires (Orléans, Paris Bercy, Rennes, Mayenne, Rouen, Clermont Ferrand). Elles ont toutes fait l'objet d'un dossier de classement temporaire validé par le CES ;

7.6 Installations temporaires en plein air

Le meeting de Tignes n'aura pas lieu en 2018 et Fly Europe sûrement non plus. Les organisateurs du Meeting de Forbach ont promis de respecter la procédure en 2018.

7.7 Implantation des Championnats de France

L'avis du CES est maintenant demandé systématiquement pour toute implantation de compétitions sur piste ou en salle. Cet avis se basant sur les spécificités de chaque compétition, il est important qu'un cahier des charges techniques soit élaboré.

8. VISITES PERIODIQUES DE STADE

- . cette disposition a été mentionnée dans toutes les dernières réunions du CES ;
- . une fois que le passif accumulé lors des années antérieures sera résorbé (fin 2018), ce sera la première des priorités du référent régional du CES ;
- . chaque installation devrait faire l'objet d'une visite tous les 5 (?) ans ;
- . dans l'immédiat la priorité sera les installations classées « national » : 80 en plein air et 5 en salle ;
- . l'IAAF va mettre en place son propre système pour les installations classées « IAAF » (cf. §12) ;
- . chaque visite doit faire l'objet d'un rapport à communiquer à toutes les parties concernées : propriétaire de l'installation, utilisateur(s) de l'installation, bureau du CES ;
- . elle doit se conclure par une série de recommandations destinées à résoudre les problèmes constatés ;
- . les conclusions de la visite amèneront le référent du CES :
 - . à confirmer le classement actuel (éventuellement sous conditions),
 - . à prononcer un déclassement (qui peut être temporaire si le déclassement dépend de travaux à réaliser),
 - . à proposer au CES.FFA un surclassement.

9. SI FFA

9.1 Etat des lieux

Comme en fait état le tableau envoyé le 21 mars 2018, 2242 installations figurent au SI FFA comme étant des lieux susceptibles d'accueillir des épreuves d'athlétisme. 1250 sont considérés comme valides.

9.2 Interventions sur le SI-FFA

Seul Christophe Camus est habilité à intervenir sur ce fichier fédéral.

9.3 Changement de nom d'une installation

Il est rappelé (et expliqué) que tout changement de nom du stade entraîne l'attribution d'un nouveau numéro du SI-FFA.

9.4 Le fichier du Ministère

Le Ministère a aussi son propre fichier, accessible à tous ; il comprend des informations intéressantes même si elles ne sont pas complètes, ni mises à jour <http://www.res.sports.gouv.fr>.

10. Les 200 installations en construction ou rénovation

Le CES tient à jour un fichier des quelques 200 installations où il est envisagé de faire des travaux ; cet état est mis à jour grâce à la contribution des référents régionaux et est publié environ trois fois par an.

11. LA PLAQUETTE DES INSTALLATIONS DE PROXIMITE (PISTES DE 250m)

A l'issue de deux réunions et de multiples relances, il semble que le service communication de la FFA soit maintenant en mesure de procéder à l'impression de cette plaquette (élaborée conjointement avec le SNEPS), après qu'une dernière relecture ait été faite.

12. IAAF

. la version française du manuel des « Règlements de compétition 2018/2019 de l'IAAF » est parue. La circulaire n°26 du 13 avril évoque les modifications qui ont été apportées par rapport aux versions antérieures, ainsi que les modalités de leur acquisition auprès de l'IAAF ;

. le dossier de Montreuil a (enfin) été conclu ;

. dossiers en cours : Aix-les-Bains puis Miramas ;

. Baie Mahault n'a pas souhaité continuer dans cette voie ;

. évolutions à venir : tout comme la FFA, l'IAAF envisage (à l'horizon 2019/2020) de limiter à cinq ans la durée de validité du certificat et d'imposer la visite de personnes qualifiées pour procéder à ces visites, selon des modalités définitives qui sont encore à préciser !

. l'historique de la traduction du *Track & Field Facilities Manual* en français est retracée ; le Président enverra aux membres, à titre d'information, la version actuelle de cet ouvrage ; dès que l'IAAF aura finalisé sa propre version 2018 en anglais, il faudra amender la version française en conséquence. Fin de ce chantier : avant la fin de l'année si possible !

. le site de l'IAAF regorge d'informations utiles :

. aller sur le site de l'IAAF: www.iaaf.org/home,

. cliquer en haut l'onglet en noir appelé "*Documents*", puis "*Technical*",

. un certain nombre de chapitres sont listés sous des bandeaux de couleur rouge; cliquer sur "*Certification system*",

. apparaît alors une liste de documents qui peuvent être visualisés, les plus significatifs étant : « *Certified Track products* » (revêtements synthétiques reconnus) – « *Certified Competition Equipment* » - « *Certified Competition Throwing implements* » (engins de lancers) – « *certified athletics facilities* » (liste des stades certifiés, divisés en deux catégories, classe 1 et classe 2).

13. CNDS

13.1. Programme 2017

Les installations suivantes ont bénéficié d'un soutien financier :

Au titre des équipements structurants locaux situés en territoires carencés

Clermont Ferrand (ARA)	1 000 000 €
St Maurice l'Exil (ARA)	300 000 €
Rochefort (N-A)	300 000 €
Septème les Vallons (PCA)	80 000 €

Au titre des équipements d'Outre-mer

Petit Canal (GUA)	500 000 €
Maripasoula (GUY)	300 000 €

13.2 Programme 2018

. Le document joint le 20 mars en annexe de la convocation résume les dispositions qui sont en vigueur pour 2018. Priorité sera donnée aux projets situés dans des « zones carencées ».

. Les référents régionaux sont invités à :

- . faire connaître les projets susceptibles d'être déposés par les collectivités locales dans les DRJS d'ici la mi-mai !
- . demander et obtenir une copie de ces dossiers.

14. DIVERS

. la précision des informations contenues dans le *Track & Field Facilities Manual* rend caduque le recours conseils du sous-groupe des aires de lancers ;

. lors d'une réunion tenue avec le cabinet de géomètres DML a été finalisé le plan de marquages d'une piste de 400m qui tient compte des dernières évolutions règlementaires de l'IAAF.

15. PROCHAINE REUNION

A l'automne. Date exacte à fixer.